



CODE DE VIE DDO 2026-2027

Bienvenue à l'école Dollard-Des Ormeaux!

Cher élève,

Il nous fait plaisir de t'accueillir et nous te souhaitons une année scolaire remplie de succès et de belles amitiés. Nous te remettons aujourd'hui ton code de vie pour l'année scolaire 2026-2027. Ce code de vie a été élaboré afin que nous puissions évoluer tous ensemble dans le respect et la sécurité. Ton engagement est primordial.

Le code de vie

Notre code de vie est inspiré des valeurs prônées par les membres de l'École Dollard-Des Ormeaux et les parents des élèves qui la fréquentent.

NOS VALEURS		
LA SÉCURITÉ	L'ENGAGEMENT	LE RESPECT

Qu'est-ce qu'un code de vie ?

Ce sont les comportements attendus à l'école afin que les élèves apprennent dans un milieu harmonieux et sécuritaire. Les élèves et le personnel de l'école doivent évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et dans un environnement bienveillant, accueillant, sain et inclusif.

Pourquoi avoir un code de vie ?

Cela permet à chacun de savoir comment se comporter à partir du moment où l'élève quitte la maison jusqu'à son retour.

Où s'applique le code de vie ?

Chaque élève doit respecter le code de vie à l'école, en tout temps, que cela soit sur la cour de récréation, le midi, au service de garde, dans l'autobus et lors des sorties scolaires.

Qui s'assure du respect du code de vie ?

Tous les membres du personnel aident les jeunes à respecter le code de vie.
Nous encourageons les élèves à aider leurs camarades à mieux s'approprier les règles.

CIVISME

Le civisme signifie d'être poli, de suivre les règles, d'aider les autres, de garder les lieux propres et d'agir de façon responsable pour que tout le monde se sente bien à l'école.

Le devoir des élèves est :

- de faire preuve de civisme en tout temps;
- de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage;
- de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Les élèves doivent :

- respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement, dont notamment celles de la classe;
- agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps;
- vouvoyer le personnel de l'école;
- utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;
- respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en **obtenant leur consentement et celui du titulaire parental** avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite en tout temps autant sur le terrain de l'école qu'à l'extérieur de celui-ci lors d'activités scolaires, sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- 1° les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- 2° l'état de santé de l'élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence;
- 3° les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissages

L'élève doit, entre 7h00 et 18h00, conserver tout appareil mobile personnel, dans son sac à dos sans l'utiliser.

Cette règle s'applique en tout temps, sauf si la direction décide de la modifier pour une situation particulière. Dans ce cas, elle informe les élèves et les parents par écrit. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, de perte ou de vol de l'appareil, le CSSMB et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

L'élève qui ne respecte pas le règlement recevra un avertissement verbal et une communication aux parents. S'il y a récurrence, l'élève se verra confisquer son appareil par la direction. Son parent devra venir le récupérer sur rendez-vous.

LANGUE PARLÉE

Le français doit être utilisé comme langue commune de communication dans l'école. Nous encourageons tous les élèves à employer le français en tout temps.

OBJETS DE LA MAISON

Les objets et les jouets de la maison doivent rester en tout temps à la maison à moins d'avoir obtenu l'autorisation de l'enseignant ou de la direction.

ALIMENTATION À L'ÉCOLE

Afin de développer de saines habitudes de vie, les élèves doivent mettre, dans leur boîte à lunch, des collations nutritives et un repas équilibré. De plus, ils doivent conserver leur nourriture pour eux-mêmes. Ce repas devrait être constitué d'aliments des trois groupes alimentaires: fruits et légumes, produits céréaliers à grains entiers ainsi que les aliments protéinés. Également, il est important d'apporter une bouteille d'eau réutilisable.

Il est préférable que les élèves apportent à l'école des aliments exempts d'arachides ni de noix.

Afin de respecter la politique alimentaire du CSSMB, si le parent désire apporter une collation spéciale pour l'anniversaire de son enfant, il est suggéré qu'elle soit saine et qu'elle se distribue facilement. Le parent doit communiquer au moins 48 heures à l'avance avec l'enseignant pour obtenir la permission.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves s'habillent de façon appropriée selon la saison et la température. Ils doivent se référer à l'affiche des vêtements. Deux paires de souliers sont nécessaires: une pour l'extérieur et une autre pour l'intérieur, ainsi que mes vêtements d'éducation physique.

Quelles sont nos règles ?

Nos règles :

- Mon comportement est respectueux.
- Mon comportement est sécuritaire.
- Mon comportement est engagé.

École Dollard-Des Ormeaux

1. Matrice des comportements attendus

MILIEUX	VALEURS		
	Sécurité	Engagement	Respect
	J'adopte des comportements sécuritaires.	Je suis engagé.	Je me respecte et je respecte les autres.
Partout et en tout temps	Je manipule le matériel avec prudence. Je suis au bon endroit au bon moment. J'attache mes chaussures. Je mange ma propre nourriture.	J'écoute et je suis les consignes. Je prends soin de mes effets personnels et du matériel de l'école. Je contribue au règlement pacifique des conflits. Je préconise le français comme langue commune. J'apporte les objets que je trouve au bon endroit. Je porte mes chaussures d'intérieur dans l'école.	Je respecte l'autorité de l'adulte. Je respecte l'espace personnel des autres. Je jette mes déchets à la poubelle.
Dans la classe	Je marche calmement. Je suis assis de façon sécuritaire sur ma chaise.	Je fais les tâches demandées. Je m'applique et je fais des efforts pour réussir.	Je lève la main pour obtenir le droit de parole. Je prends une position d'écoute lorsqu'on me le demande.
Dans les corridors et les escaliers	Je marche calmement. Je marche à la droite. Je descends une marche à la fois. Je regarde en avant.	Je range mes effets dans mon casier. Je ferme mon casier. Je suis le rythme des autres en avant de moi.	Je garde le silence pendant les heures de cours. Je parle à voix basse pendant les entrées et sorties. Je garde mes mains et mes pieds pour moi. Je garde un espace entre mes camarades et moi. Je marche à un ou deux de large. Je me déplace en rang, pendant les heures de cours.
Au gymnase	J'entre dans le gymnase accompagné d'un adulte. Je reste calme.	Je porte mes vêtements d'éducation physique. Je respecte les règlements de l'activité. Je m'applique et je fais des efforts pour réussir. Je range le matériel utilisé.	J'adopte un comportement d'éthique sportive.
Au vestiaire	Je reste calme.	Je me change rapidement. Je range mes effets dans mon casier. Je ferme mon casier.	Je respecte les différences.
Au service de garde et du dîner	Je donne ma présence rapidement. Je reste calme. Je reste assis en mangeant.	Je participe positivement aux activités et à la période de devoirs. Je range mes effets au bon endroit. Je garde mon espace propre.	Je parle à voix basse en mangeant. Je respecte l'espace personnel des autres. Je touche uniquement les objets autorisés par le service de garde.
Dans les salles des toilettes	J'attends mon tour.	Je tire la chasse d'eau. Je me lave les mains avec du savon. Je garde mon espace propre. Je quitte la salle de toilettes dès que j'ai terminé. J'utilise la salle de toilette assignée à mon groupe.	Je garde le silence pendant les heures de cours. Je parle à voix basse pendant les sorties. Je respecte l'intimité des autres. Je respecte l'environnement (papier et savon).

MILIEUX	VALEURS		
	Sécurité	Engagement	Respect
Dans l'autobus	J'entre et je sors calmement à mon tour. Je parle à voix basse avec les personnes assises sur mon banc ou je lis. Je reste assis à ma place jusqu'au signal.	Je garde mes objets dans mon sac d'école. Je garde mes effets personnels sur mes genoux.	Je jette mes déchets à la poubelle en sortant. Je suis à l'heure prévue à l'arrêt d'autobus.
À la bibliothèque	Je reste calme.	J'utilise ma réglette pour ranger les livres au bon endroit. Je lis ou j'écoute l'histoire. Je consulte les sections autorisées par l'adulte.	Je garde le silence. Je parle à voix basse si c'est justifié. Je manipule les livres avec soin. Je prends soin du mobilier.
Dans la cour	J'utilise le matériel de façon sécuritaire. Je suis conscient des personnes qui m'entourent. Je fais l'activité de mon choix, dans l'aire prévue.	Je m'occupe positivement. J'utilise le système de prêt du matériel du conteneur au besoin.	J'adopte un comportement d'éthique sportive. Je respecte l'horaire des aires de jeux. Je respecte les jeux des autres.
Lors des entrées et sorties	Je marche sur les trottoirs. Si mon autobus ou mon parent n'est pas arrivé, je me dirige et j'attends au débarcadère. Je traverse la rue avec la brigadière.	J'arrive à l'école à 8h35 ; je suis prêt à travailler à 8h45. Au son de la cloche, j'entre immédiatement dans l'école. À la fin des classes, je me dirige rapidement vers la maison, le service de garde ou l'autobus.	Je me place à la fin de la file Je fais la file à un ou à deux de large

Que se passe-t-il si je ne respecte pas les règles ?

L'adulte sera toujours là pour rappeler les règles et les comportements attendus aux élèves. S'ils ne respectent toujours pas les règles, certaines conséquences pourraient être appliquées.

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles à la suite d'un manquement. L'application de mesures de soutien, de conséquences éducatives et de sanctions est déterminée en fonction de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la récurrence des manquements, selon une approche graduelle.

Voici des exemples de conséquences (elles ne sont pas énumérées selon l'ordre d'application) :

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Répétition ou pratique guidée du comportement attendu
- Geste réparateur
- Récréations guidées
- Réflexion
- Reprise du temps perdu
- Rencontre élève / intervenant
- Suspension interne ou externe
- Etc.

ENSEMBLE, CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Dans notre école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont interdites en tout temps.
En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

Conflit	Violence	Intimidation
Mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, art. 13).	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, art. 13).

C'est la raison pour laquelle nous travaillons en équipe à outiller les élèves afin de prévenir les gestes de violence et d'intimidation dans notre école.

Dénoncer, ce n'est pas rapporter.

Dénoncer, c'est prendre action pour aider quelqu'un.

Dénoncer, c'est pour que tu te sentes bien et en sécurité à ton école.

Si un élève est victime ou témoin d'une situation impliquant la violence, voici ce qu'il devrait faire :

- Dénoncer la situation à un adulte en qui tu as confiance (membre du personnel ou parent).
- Dénoncer en déposant une lettre avec ton nom dans l'une des deux boîtes qui se trouvent près du local de l'Oasis et du gymnase.

Dans les prochaines pages, vous trouverez les annexes dont fait référence le code de vie éducatif.

A
N
A
L
Y
S
E

Actions à mettre en place

Assurer la sécurité immédiate et la confidentialité

Se concerter

Rencontrer les élèves impliqués (victimes, auteurs, témoins)

Faire le point en équipe

Collaborer avec les parents

Mettre en place des mesures de soutien et d'encadrement

Appliquer les conséquences éducatives

et promouvoir une démarche de réparation

Faire les suivis

P
A
R
T
E
N
A
I
R
E
S

ENGAGEMENT

Une fois le code de vie lu, les parents et l'élève devront le signer afin de s'engager à le respecter.

J'ai pris connaissance de ce code de vie. Je suis prêt(e) à m'engager à respecter les consignes dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève : _____ **Date :** _____

J'ai pris connaissance du code de vie de mon enfant. Je suis prêt à soutenir l'école, à adopter un comportement respectueux envers le personnel de l'école et à collaborer à la réussite de mon enfant.

Signature du parent : _____ **Date :** _____



CODE VESTIMENTAIRE INTÉRIEUR





Chers parents,

Voici quelques informations essentielles concernant le débarcadère lors de l'entrée et la sortie des élèves.

1. Entrée et sortie des élèves

Matin

Les élèves peuvent entrer sur la cour d'école seulement à partir de 8h35, avant cela, il n'y a aucune surveillance. L'entrée progressive est de 8h35 à 8h45, ce qui signifie que les cours débutent à 8h45.

De ce fait, votre enfant doit être déjà assis en classe à cette heure. Tous les élèves doivent rentrer sur la cour de l'école par l'entrée du **débarcadère des autobus** ou celle du **parc Pinecrest**.

Il est **interdit** de laisser votre enfant de circuler dans le **stationnement des employés** ou par le **secrétariat**.

Soir

Afin de nous permettre collectivement d'assurer la **sécurité de votre enfant**, nous vous demandons de **NE PAS** effectuer de changement de dernière minute quant à la façon dont votre enfant quitte l'école (autobus, marcheur, parent, etc.). Ce comportement nuit à la gestion du départ des élèves.

De ce fait, nous vous demandons de ne pas effectuer de changements après 14h30 la même journée.

Également, nous vous rappelons que les élèves inscrits au **service de garde ne peuvent pas quitter l'école avant 16h15 en fin de journée**. Nous devons nous assurer d'avoir bien validé la prise des présences avant de laisser partir les enfants. Afin de faciliter la préparation des enfants, nous vous rappelons que vous pouvez utiliser l'application **Hop hop**.

2. Règles de sécurité au débarcadère des élèves (matin et soir)

- Tout d'abord, n'oubliez pas, la courtoisie est toujours de mise !
- Le débarcadère n'est pas un stationnement. Il est seulement permis d'immobiliser votre véhicule quelques instants afin de faire descendre vos enfants.
- Le conducteur n'est pas autorisé à descendre de son véhicule ni à demeurer stationné pendant plusieurs minutes. Il doit quitter immédiatement les lieux afin de céder sa place à une autre voiture.
- Votre enfant devrait avoir tous ses effets à portée de la main afin d'accélérer sa sortie de la voiture et ainsi permettre aux autres de bénéficier des avantages du débarcadère.
- Vous devez éviter à tout prix de reculer pour quitter la zone du débarcadère.
- Les enfants doivent toujours descendre du côté droit.
- Votre enfant devrait avoir tous ses effets à portée de la main afin d'accélérer sa sortie de la voiture et ainsi permettre aux autres de bénéficier des avantages du débarcadère.

2.1. Règles de sécurité du débarcadère de la rue Anselme-Lavigne

Afin de nous permettre collectivement d'assurer la **sécurité de votre enfant**, veuillez le laisser traverser **UNIQUEMENT** au coin des rues Alie/Anselme-Lavigne où une brigadière scolaire est présente.

Nous vous demandons également de :

- **Respecter la limite de vitesse** en zone scolaire ;
- **NE PAS** laisser les élèves traverser la rue Anselme-Lavigne à n'importe quel endroit ;
- **NE PAS** faire de **virage en « U » en plein milieu de la rue** ;
- **NE PAS** stationner en double.

2.2. Règlements du débarcadère de la rue Pinecrest

- Si vous souhaitez accompagner votre enfant, vous devez garer votre voiture dans les rues avoisinantes afin de ne pas gêner la circulation.
- Vous devez éviter à tout prix de reculer pour quitter la zone du débarcadère.
- Les enfants doivent toujours descendre du côté droit.
- Vous devez circuler lentement.
- Nous vous demandons de bien vouloir avancer votre véhicule le plus possible de façon à permettre à d'autres véhicules d'accéder au débarcadère.
- Nous vous rappelons aussi que le stationnement de l'école est strictement réservé aux membres du personnel qui possèdent une vignette de la CSSMB.
- Nous vous rappelons qu'à la sortie du débarcadère, les conducteurs doivent s'immobiliser et s'assurer que la voie est libre avant de s'engager dans la circulation comme c'est le cas pour une sortie privée (en cas d'accident, vous seriez responsable).

Chers parents, veuillez agréer nos salutations les plus distinguées et nous vous remercions de votre collaboration.

Stéphanie Gaudette
Directrice

Marie-Claire Veillette
Directrice adjointe